



TUNISIE: LA BANQUE CENTRALE RELÈVE SON TAUX D'INTÉRÊT DIRECTEUR DE 100 POINTS DE BASE À 6,75%

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale a tenu sa réunion périodique le 13 Juin 2018 et a examiné les différents points inscrits à son ordre du jour, passant en revue les données récentes sur la situation économique et l'évolution des principaux indicateurs économiques, monétaires et financiers, ainsi que le développement des transactions sur les marchés monétaire et des changes.

Le conseil a également pris note des délibérations du Comité de politique monétaire tenu le 11 juin et a examiné ses recommandations.

Dans ce contexte, et en ce qui concerne l'évolution des prix, le Conseil a exprimé sa préoccupation vis-à-vis de la persistance des tensions inflationnistes. En effet, le taux d'inflation s'est établi à un niveau élevé pour le deuxième mois consécutif, portant l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la fin du mois de mai de l'année en cours à 7,7% en glissement annuel. Ces pressions sont susceptibles de s'intensifier au cours de la période à venir, au vu des évolutions prévisibles de l'ensemble des indicateurs conjoncturels avancés, en particulier la hausse attendue des prix internationaux des matières de base, notamment, de l'énergie.

À cet égard, le Conseil a souligné que la poursuite des pressions inflationnistes constitue une menace pour la reprise récente de l'activité économique ainsi que pour le pouvoir d'achat des citoyens, et nécessite, par conséquent, la prise des mesures préventives appropriées pour en réduire les effets négatifs et ce, moyennant la régulation de la politique monétaire via l'instrument du taux d'intérêt.

Le conseil a également discuté d'un ensemble de modalités pratiques visant la rationalisation des prêts accordés aux activités non-productives d'une part, et le renforcement de l'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire à travers un meilleur ciblage du refinancement pour soutenir davantage l'investissement et les secteurs productifs d'autre part.

Par ailleurs, le Conseil a examiné un projet de circulaire sur les mécanismes du marché monétaire interbancaire visant l'approfondissement de ce marché et le renforcement de la compétitivité des transactions.

Après discussion et délibération sur les points susmentionnés, le Conseil a décidé de relever le taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale de 100 points de base, passant de 5,75% à 6,75% par an.

Le Conseil a également décidé la mise en place d'un nouveau guichet de refinancement au profit des banques dans le cadre des mécanismes d'appel d'offres en vigueur, consacré à l'accord de facilités pour une durée de six mois, dédiées au refinancement des crédits d'investissement dans de nouveaux projets.

Source : tustex